



## SALON FESTA TRAIL PIC SAINT-LOUP

Saint-Mathieu-de-Trévières - Hérault  
17, 18 et 19 mai 2019

## DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANTS

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT au plus tard le **30 avril 2019** à :

Rémi GERBAUD

8 rue Béranger de Frédol 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières  
festatrail.remi@gmail.com - Tél. : 06 22 09 24 29

### VOTRE STRUCTURE



NOM (pour enseigne du stand, programme et badges) : .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tel. .... Site Internet .....

Vente de produits :  oui  non Type (vêtements, ...) .....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Raison sociale : .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Destinataire de la facture : .....

Responsable du dossier.....

Fonction : .....

Tel direct : ..... E-mail\* : .....

\*Toutes les informations concernant la demande de participation seront envoyées à cette adresse e-mail.



## MODALITÉS PRATIQUES



### VOTRE STAND

Le soussigné s'engage à occuper l'emplacement défini aux conditions suivantes

<b>STAND</b>	6m <sup>2</sup>	12m <sup>2</sup>
<b>MONTANT</b>	250 €	500 €

>> Nous contacter pour toute demande de dimensions différentes <<

### VALIDATION / RESERVATION

**La réservation de votre stand sera effective à réception du règlement.**

### PAIEMENT

**Chèque libellé à l'ordre de « Festa Trail ».**

### DOSSIER TECHNIQUE

Avant le déroulement de la manifestation, un dossier technique vous sera fourni contenant toutes les informations relatives au salon du Festa Trail (plan d'accès, plan du salon, détails techniques des stands, modalités d'installation, déroulé de la manifestation, parking...).

### SIGNATURE DE LA DEMANDE

Le soussigné demande son admission comme exposant au Salon Festa Trail Pic Saint-Loup. Il s'engage à se conformer aux conditions générales du présent dossier d'inscription et au règlement du Salon dont il certifie avoir pris connaissance et l'accepter. Toute modification ou réserve, apportée de quelque façon que ce soit au présent document par l'exposant, sera considérée comme nulle et non avenue.

Date : ..... Nom et Fonction du représentant habilité : .....

Signature et cachet de l'entreprise :



## INFORMATIONS UTILES



Le Salon Festa Trail Pic Saint-Loup est organisé dans le cadre du Festa Trail Pic Saint-Loup.

### ADMISSION

Le dossier d'inscription doit être rempli, signé et cacheté par une personne dûment habilitée à représenter la société exposante. Elle doit être accompagnée du règlement, et ne sera pas prise en compte en son absence. La personne, physique ou morale, désireuse de louer un stand doit prendre connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

### DÉSISTEMENT

La signature du dossier d'inscription constitue un engagement ferme. À réception, l'acceptation de la demande sera confirmée par e-mail. Elle deviendra alors définitive et irrévocable.

### ATTRIBUTION DES STANDS

L'Organisateur établit le plan du Salon en faisant tout son possible pour prendre en compte le désir exprimé par l'exposant, sous réserve des accords conclus avec les partenaires et autres exposants.

### TENUE DES STANDS

L'exposant ne peut céder ou sous-louer tout ou une partie de son stand.

L'exposant ne peut présenter sur son stand que les produits, marques ou services énumérés dans son dossier d'inscription. Si ces produits ou services sont d'une autre marque que celle de l'exposant, la PLV utilisée ne pourra pas excéder le format A4 (21 x 29,7 cm). L'exposant ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des tiers ou des produits ou services autres que ceux décrits dans son dossier d'inscription.

Toute autre demande doit au préalable être communiquée à l'Organisateur. Celui-ci se garde le droit d'accepter ou non cette demande et ce, en raison des différents engagements partenariaux de l'événement.

L'Organisateur traitera ces autres demandes au cas par cas.

**L'engagement de l'exposant implique pendant la totalité de l'ouverture du salon.**

Une tenue de votre espace irréprochable.

Le respect de la délimitation de votre espace.

L'occupation en permanence de votre espace par une personne accréditée.

L'interdiction de distribuer des documents ou objets promotionnels en dehors de votre espace.

L'Organisateur ne dispose pas de locaux permettant de recevoir pendant le salon les emballages vides.

Ceux-ci devront être emportés au fur et à mesure de l'installation du stand. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial.

Toutes les détériorations causées par les installations, les marchandises ou le matériel de l'exposant au bâtiment ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

### DATES ET HORAIRES

Le Salon Festa Trail Pic Saint-Loup 2018 sera ouvert aux coureurs et au public le vendredi 17 mai de 14h à 19h, le samedi 18 mai de 9h à 21h30 et le dimanche 19 mai de 8h à 16h.



## INSTALLATION et DÉMONTAGE

L'installation des stands se fera exclusivement le vendredi 17 mai de 9h à 12h. En dehors de ces horaires, votre espace de déchargement rapproché ne sera plus accessible. Le démontage s'effectuera le dimanche 19 mai de 16h à 17h.

## AMÉNAGEMENT DES STANDS

La hauteur maximale autorisée est de 5m pour l'ensemble des structures donnant sur la périphérie du stand, y compris les enseignes des marques commerciales. L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier, aux frais de l'exposant, les installations qui ne seraient pas conformes.

## SÉCURITÉ

L'exposant certifie que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assume l'entière responsabilité des éventuelles déficiences des dits produits ou services, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être recherchée. L'exposant doit être en possession de tous les documents ou certificats nécessaires afin de les présenter à la demande de la commission de sécurité.

## GARDIENNAGE

Durant la manifestation, en dehors des horaires d'ouverture du salon, une société de gardiennage sera sur place pour veiller sur les stands des exposants.

## ASSURANCE

L'Organisateur est assuré en Responsabilité Civile. En ce qui concerne le vol et les dommages, il appartient à l'exposant de s'assurer personnellement.

## RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers. L'Organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (retard, endommagement, vol ou destruction du matériel d'exposition, sinistre quelconque...). En cas d'annulation pour une raison qui ne serait pas imputable à l'Organisateur, celui-ci serait simplement tenu au remboursement des sommes versées après déduction des frais engagés pour la préparation du salon.

## PRISES DE VUES / MARQUES

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur :

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée.
- à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports, tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent contrat.

## COMPÉTENCE

Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement est de la compétence exclusive des Tribunaux situés dans le ressort du siège social de l'Organisateur.